



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Conseil des Délégués de 2026

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Juin 2026

FR

CD/26/XX

Original : anglais

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Conseil des Délégués de 2026
du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

**Genève, Suisse
3-4 décembre 2026**

Une cérémonie d'ouverture conjointe pour le Conseil des Délégués et l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) aura lieu le 29 novembre 2026.

La cérémonie de remise des distinctions pour la Médaille Henry Dunant, le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité et la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux se tiendra le 3 décembre 2026.

I. Ouverture et questions de procédure

- 1. Ouverture du Conseil des Délégués**
- 2. Élection de la présidence, de la vice-présidence et des autres responsables du Conseil**
- 3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués**

II. Points pour discussion et décision en séance plénière

- 4. Pour une utilisation des technologies numériques dans l'action humanitaire qui soit responsable et fondée sur des principes**

Cette résolution vise à promouvoir une utilisation responsable et fondée sur des principes des technologies de l'information et de la communication dans l'action humanitaire à l'ère du numérique. Elle fait fond sur de bonnes pratiques existantes issues de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et propose de s'appuyer sur une collaboration multidisciplinaire et sur le partage des connaissances afin de favoriser une vision holistique de la conception, la mise en œuvre et l'utilisation de ces technologies dans les opérations humanitaires menées par les composantes du Mouvement, dans l'intérêt des communautés auprès desquelles nous œuvrons.

5. Renforcer la résilience des communautés urbaines – Principes d'action

Cette résolution prend appui sur les dispositions de la résolution du Conseil des Délégués de 2022 intitulée « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre » et y fait suite. Son objectif est de tenter d'apporter une réponse aux défis grandissants posés par l'urbanisation, les changements climatiques et les inégalités sociales en établissant des principes d'action et en demandant un investissement accru, une coordination plus étroite et un meilleur alignement au moyen de partenariats avec les autorités et les parties prenantes, afin d'aider les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à proposer des programmes inclusifs et durables en matière de résilience urbaine.

6. Renforcer la préparation stratégique et opérationnelle du Mouvement face aux informations préjudiciables dans les contextes humanitaires

Cette résolution appelle le Mouvement à réagir face à la menace croissante que représente la diffusion d'informations préjudiciables en intensifiant sa préparation stratégique et opérationnelle, notamment en améliorant la sensibilisation aux risques et en renforçant les capacités des différentes composantes du Mouvement ainsi que la coordination et les partenariats pour préserver l'espace dévolu à l'action humanitaire fondée sur des principes.

7. Renforcer le mandat et les capacités des Sociétés nationales en consolidant leur base juridique

L'objectif de cette résolution est d'aider les Sociétés nationales à renforcer leur cadre juridique et d'encourager l'adoption de la loi type révisée sur la reconnaissance des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que norme reconnue au sein du Mouvement. La résolution reconnaîtra par ailleurs le rôle crucial que joue la loi type révisée dans le renforcement de la base juridique des Sociétés nationales, puisqu'elle aborde les Principes fondamentaux et le rôle d'auxiliaire et contient des mises à jour, ainsi que des exemples de dispositions, qui visent à mieux refléter les besoins contemporains.

8. Réaffirmer notre humanité : nos efforts collectifs pour faire respecter le droit international humanitaire

Cette résolution exprime notre consternation commune face aux tendances actuelles des conflits armés. Elle souligne l'ampleur des souffrances humaines qui résultent du nombre élevé de conflits et du non-respect du droit international humanitaire (DIH), et accorde une attention particulière à la question des attaques perpétrées contre le personnel humanitaire. Elle appelle le Mouvement à redoubler d'efforts et décrit des mesures concrètes qu'il pourrait adopter pour renforcer la protection du personnel humanitaire ainsi que le respect du DIH. L'appel qui l'accompagne, quant à lui, est tourné vers l'extérieur : il incite les États et les parties aux conflits à respecter le DIH en toutes circonstances et exhorte tous les acteurs influents à déployer des efforts authentiques en vue d'inverser les dangereuses tendances actuelles.

9. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien

10. Rapport sur les travaux de la Commission permanente, y compris l'initiative relative au cadre de politique générale pour le Mouvement

III. Autres sujets de discussion

11. Commission « Comprendre le monde d'aujourd'hui – façonner le Mouvement de demain »

Nous vivons une époque de changements profonds. L'ordre international fondé sur des règles est mis à l'épreuve avec force, le respect du droit international s'érode rapidement et l'ampleur des souffrances humaines partout dans le monde est inquiétante. En parallèle, les fonds alloués à l'action humanitaire diminuent de façon spectaculaire. En outre, les paysages politiques et sociétaux sont très polarisés et fragmentés, et la diffusion d'un langage déshumanisant et d'informations préjudiciables gagne du terrain. Ces conditions sont propices aux violations du DIH ; elles menacent les populations et les acteurs humanitaires impartiaux et neutres que sont par exemple les employés et les volontaires des Sociétés nationales.

Comment le Mouvement peut-il relever ces défis, mener à bien sa mission humanitaire de façon efficace et s'exprimer d'une voix forte et unie au nom de l'humanité ? Comment faire en sorte que le Mouvement soit prêt à surmonter les défis à venir et à s'emparer des possibilités qui se

présenteront ? Cette commission explorera et approuvera une proposition de valeur puissante et tournée vers l'avenir pour le Mouvement, fondée sur la complémentarité, l'efficacité et l'impact de notre action humanitaire. Ce moment charnière nous offrira l'occasion d'exercer une influence, de nous adapter aux défis mondiaux en constante évolution et de nous assurer que le Mouvement reste résilient et guidé par des objectifs concrets pendant les décennies à venir. Cela impliquera notamment :

- de placer les populations affectées au centre, en déployant une action humanitaire collective et fondée sur des principes, toujours guidée par le Principe fondamental d'humanité ;
- de rester unis, en veillant à la complémentarité de nos mandats et à la coordination de nos actions, en plaçant les Sociétés nationales au cœur de nos efforts, en tirant pleinement parti des capacités, du niveau local au niveau mondial, et en renforçant notre interopérabilité et notre efficacité collective ;
- d'investir durablement dans la préparation aux conflits, aux catastrophes et aux situations d'urgence et de crise, afin d'être en mesure d'y faire face dans un environnement de plus en plus instable ;
- de défendre et de promouvoir le DIH en tant que bien commun de l'humanité ;
- de saisir l'occasion de renforcer le cadre juridique international en matière de gestion des risques de catastrophe par le biais d'un traité sur la protection des personnes en cas de catastrophes ;
- de garantir la sûreté et la sécurité de notre personnel et de nos volontaires en tenant compte de l'évolution des menaces physiques, psychologiques et technologiques, ainsi que des cybermenaces, auxquelles est confronté le personnel humanitaire.

Séance thématique 1 : « L'humanité au premier plan : produire un impact collectif »

Cette séance thématique sera l'occasion de réfléchir à la manière dont le Mouvement peut placer l'humanité au premier plan et renforcer son impact collectif à une époque où les crises s'aggravent et où les ressources sont limitées. En rassemblant les points de vue de toutes les composantes du Mouvement, elle mettra l'accent sur notre engagement commun en faveur du principe d'humanité en tant que fondement de notre mission collective. Les participants se demanderont comment renforcer notre redevabilité collective et notre complémentarité pour mener à bien cette mission conformément à nos mandats respectifs et aux Statuts du Mouvement, et la séance offrira un espace propice à des échanges constructifs au sujet de la mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0, afin de faire en sorte que l'action menée soit fondée sur des principes, coordonnée, centrée sur les personnes et qu'elle ne laisse personne pour compte.

Séance thématique 2 : « Faire avancer la préparation collective dans l'ensemble du Mouvement »

Cette séance thématique se penchera sur la façon dont le Mouvement peut renforcer sa préparation collective et se tenir prêt pour faire face aux crises, notamment aux conflits armés, aux catastrophes climatiques, aux épidémies et aux pandémies, ainsi qu'aux mouvements de population. Rassemblant les perspectives de la Fédération internationale, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des Sociétés nationales, elle mettra en lumière la complémentarité des mandats, ainsi que le rôle central que jouent les Sociétés nationales. La séance permettra d'explorer comment une préparation harmonisée et qui tient compte de tous les types de risques renforce la capacité opérationnelle, et garantit que le Mouvement conserve sa pertinence, sa crédibilité et son efficacité dans un environnement mondial de plus en plus complexe et qui évolue rapidement. Elle aura également pour objectif de mettre en évidence les actions concrètes qui doivent être mises en œuvre à cette fin.

Séance thématique 3 : « Renforcer notre action collective : feuille de route du Mouvement pour le droit international humanitaire »

La feuille de route pour le DIH rassemblera les composantes du Mouvement afin d'établir une vision commune, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour orienter leurs travaux visant à faire en sorte que le DIH soit mieux connu, compris et mis en œuvre. La séance :

- préparera le terrain en vue de la co-conception d'une feuille de route pour le DIH qui sera présentée au Conseil des Délégués de 2028 ;
- encouragera un dialogue inclusif et concret sur la façon dont les composantes du Mouvement peuvent travailler plus efficacement ensemble à la réalisation de leur vision commune ;
- sera l'occasion d'échanger autour de bonnes pratiques, de difficultés rencontrées et d'enseignements tirés, et de mettre en évidence des possibilités de renforcer l'action collective et complémentaire.

Séance thématique 4 : « Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe : une occasion unique pour le Mouvement »

Cette séance thématique abordera les possibilités qu'offre le traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe pour renforcer le rôle du Mouvement dans la protection des populations avant, pendant et après les catastrophes. En rassemblant des points de vue de tous les horizons du Mouvement, elle sera l'occasion de réaffirmer les engagements pris par ce dernier en matière de réduction des risques de catastrophe, de protection des personnes et d'actions de secours internationales, et en vue de préserver l'intégrité du DIH et l'action humanitaire fondée sur des principes dans les zones où conflits armés et catastrophes coexistent. La séance étudiera la pertinence d'un tel traité, se penchera sur les possibilités qu'il offre aux Sociétés nationales et sur la façon dont ces dernières peuvent en tirer parti dans la pratique, précisera ses interactions avec le DIH dans les situations d'urgence complexes et évoquera le rôle que pourrait jouer la Fédération internationale pour faire progresser sa mise en œuvre.

Séance thématique 5 : « Difficultés et leviers pour la protection du personnel humanitaire dans les contextes de conflit »

Les conflits actuels accroissent considérablement les risques pour le personnel humanitaire, en particulier du fait de l'émergence de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et les systèmes d'armes autonomes (y compris les drones), et de la diffusion d'informations préjudiciables. Dans ce contexte en pleine évolution, la séance thématique évoquera les leviers disponibles pour renforcer la protection du personnel et des volontaires du Mouvement, notamment le renforcement du Cadre pour un accès plus sûr et des cadres juridiques nationaux, ou encore l'intensification des efforts de sensibilisation et du dialogue avec les autorités concernées.

Séance thématique 6 : « L'agilité et l'interopérabilité dans un Mouvement uni et prêt pour l'avenir »

Cette séance thématique étudiera comment les composantes du Mouvement peuvent mieux tirer parti de leurs capacités collectives existantes dans l'environnement actuel. Elle aura pour objectif de mettre en évidence des manières de gagner en agilité et en interopérabilité, et de s'engager à encourager l'efficacité collective (s'agissant des ressources et des efforts) dans certains domaines tels que la logistique, les chaînes d'approvisionnement ou encore les solutions technologiques collaboratives.

IV. Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports ci-après seront soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil des Délégués 45 jours avant son ouverture. Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent commenter ces rapports sont invités à soumettre leurs observations par écrit aux organisateurs de la réunion. Aucun de ces rapports ne fera l'objet d'une présentation ou de discussions durant le Conseil des Délégués, à moins qu'un membre n'en ait fait la demande à l'avance.

12. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2024 : Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration
13. Rapport sur la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2024 : Les armes et le droit international humanitaire
14. Rapport sur la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2024 : Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes, y compris un rapport final sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019 : Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité
15. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2024 : Réaffirmer le rôle du Mouvement en tant que facteur de paix
16. Rapport sur la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2024 : La guerre en milieu urbain : Appel solennel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
17. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2022 : Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027
18. Rapport sur la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2022 : Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé (Accord de Séville 2.0)
19. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 : Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement
20. Rapport sur les travaux de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales
21. Rapport sur les travaux de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken

V. Clôture du Conseil des Délégués

22. Date et lieu du prochain Conseil des Délégués et de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge